

Lieu du stage : Institut Jacques Cartier à Massy(91), établissement du groupe Générale de Santé.

Responsable biomédical : monsieur Nicolas Hoellard.

Mission : apporter une solution de traçabilité en stérilisation centrale, animer l'amélioration des pratiques.

Cadre législatif

L'article 4 de la loi du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme introduit l'obligation de mettre en place un système permettant d'assurer la qualité de la stérilisation des dispositifs médicaux.[1]

L'arrêté du 23 avril 2002, mise en place d'un système d'assurance qualité,
 Décret du 22 juin 2002,
 Normes opposables.

Constat

Ecart d'usage sur le site de Massy avec les bonnes pratiques et la législation en vigueur.

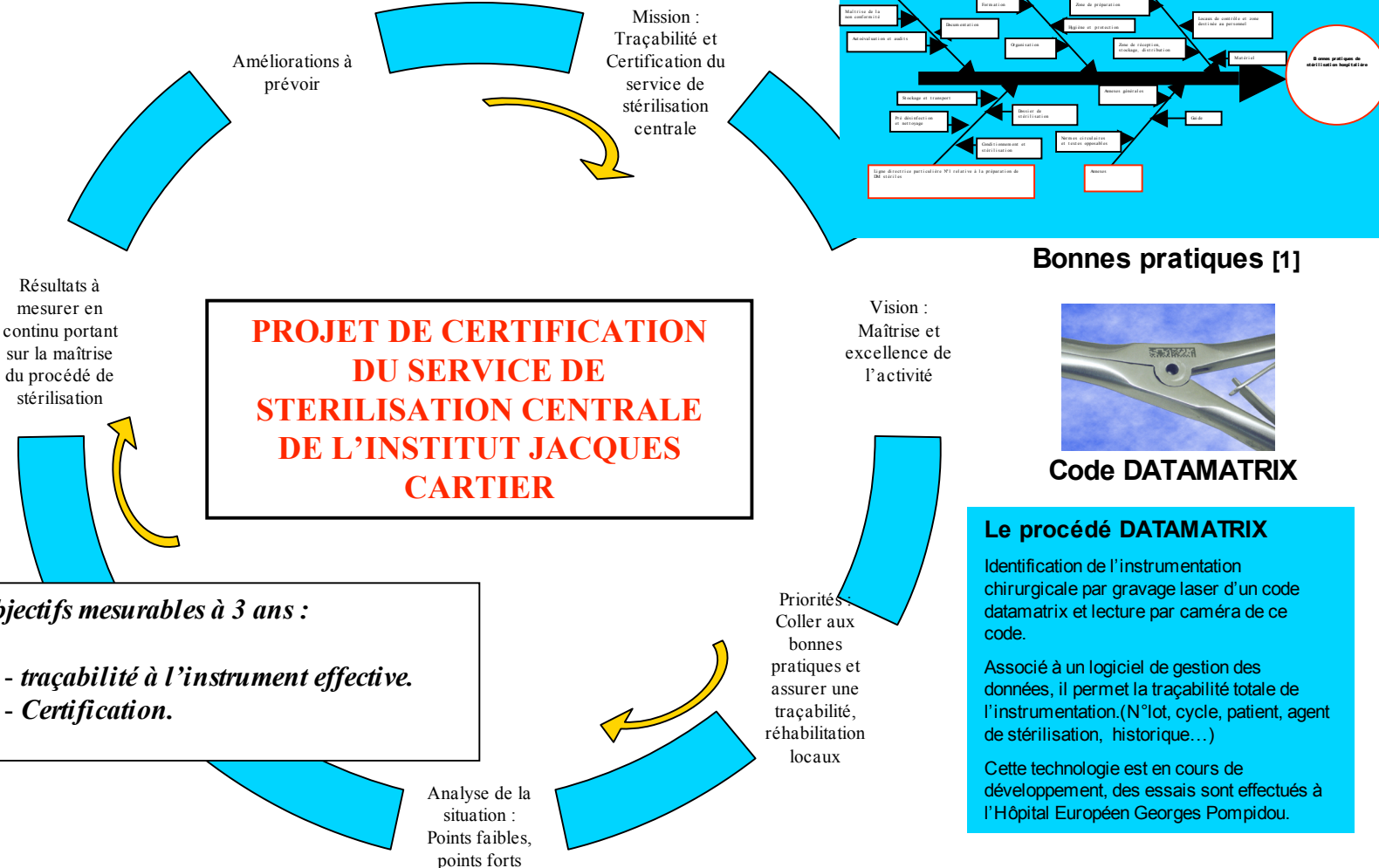
Objectifs

Application du guide et mise en place d'une solution de traçabilité.

Solutions

Mise en place d'un logiciel de pilotage de l'activité de stérilisation garantissant :

- les procédures
- la répétitivité des actes
- l'analyse de l'activité et la mise en place d'améliorations des pratiques



Bibliographie:

- [1] Bonnes pratiques de pharmacie hospitalière (1ère édition, juin 2001),
 [2] Indicateurs qualité en Etablissement de Santé, G. Farges (www.utc.fr/~farges),
 [3] Planification dynamique stratégique et amélioration continue, G. Farges (www.utc.fr/~farges)

